

## Premier puits communal à Pleuven

L'approvisionnement en eau des habitants du bourg de Pleuven, en 1892, dépendait du bon vouloir des quelques propriétaires de puits et cela posait parfois des problèmes : les réclamations arrivaient à la mairie et le conseil municipal devait prendre une décision.

### Première étape : la décision

*Extrait des délibérations :*

« L'an mil huit cent quatre vingt douze, le 15 juin, les membres composant le conseil municipal de Pleuven se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances.

Considérant que le bourg ne contient que quelques puits appartenant à des particuliers qui tour à tour refusent ou tolèrent d'aller y puiser de l'eau, c'est à dire que la presque totalité des habitants du bourg sont sous les caprices de ces particuliers.

Considérant les nombreuses réclamations qui ont été adressées au conseil municipal tant par les habitants mais surtout par Monsieur l'instituteur et par Madame l'institutrice au sujet de l'eau qui leur manque presque totalement.

Considérant les inconvénients qui pourraient résulter de cet état sur l'hygiène des habitants et surtout des enfants de nos écoles.

Le conseil, à la majorité des voix, a décidé :

- 1) qu'un puits serait creusé entre les deux écoles pour les desservir.
- 2) que ce puits donnerait accès sur le chemin de grande communication pour l'usage des habitants du bourg. »

### Deuxième étape : le financement

Commençait alors un long travail pour obtenir l'accord du préfet, trouver le financement, l'entrepreneur et réaliser les travaux. Cela prendra trois ans.

*Extrait des délibérations :*

« L'an mil huit cent quatre vingt douze, le 29 juin, les membres composants le conseil municipal ...

Vu la délibération en date du 15 juin dernier, décide :

Article premier qu'une somme de 50 Fr serait prélevée sur le principal des contributions directes de la commune pour l'année 1893 pour que le puits projeté soit fait le plus tôt possible.

L'an mil huit cent quatre vingt douze, le 4 septembre, le conseil municipal est appelé pour donner son avis sur le mode d'exécution du puits projeté entre les deux écoles et devant servir en même temps aux habitants du bourg, a décidé de suivre pour ce travail, le croquis que Monsieur le préfet a adressé à Monsieur le Maire à la suite de la délibération du 15 juin dernier.

Le travail sera fait à l'entreprise au risque de celui qui l'entreprendra.

Le Sieur Guénolé, maçon, s'est offert à le faire pour la somme de 325 Fr.

### Troisième étape : état d'urgence suite à l'apparition de 3 cas de choléra

La somme est importante et le préfet semble sourd aux demandes d'aides, le conseil municipal cherche d'autres moyens mais le temps passe et un événement important se produit au bourg de PLEUVEN en 1894.

*Extrait des délibérations :*

L'an mil huit cent quatre vingt quatorze, le 4 mars, les membres composants le conseil municipal ...

Vu la délibération en date du 15 juin 1892 ....

La commune regrette que ses ressources ne lui permettent pas de faire elle-même tous les frais de ce travail qui est devenu très urgent surtout depuis les trois cas de choléra qui se sont produits au bourg à la fin du mois dernier et qui ont été attribués à la mauvaise qualité de l'eau d'un puits qui n'est éloigné du cimetière que de 8 ou 10 mètres et dans lequel tous les habitants du bourg sont obligés d'aller y puiser leur eau, étant unique, à moins d'aller à la fontaine qui est éloignée de 400

mètres .

Le conseil municipal de la commune de PLEUVEN, vu l'urgence et l'insuffisance de ses ressources vient solliciter de la commission départementale un crédit de 175 Fr pour lui permettre d'exécuter le puits qu'il a projeté et qui est appelé à rendre les plus grands services aux habitants du bourg .

#### **Quatrième et dernière étape : réception des travaux**

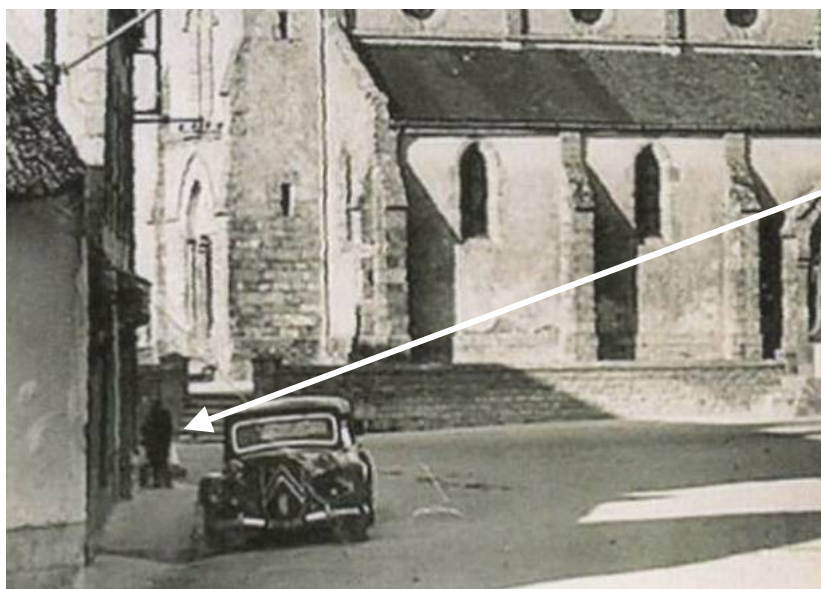
Enfin tous les obstacles ont été surmontés et le puits est réalisé.

*Extrait des délibérations :*

« L'an mil huit cent quatre vingt quinze, le 24 mars, les membres composants le conseil municipal de PLEUVEN, réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances.

Monsieur le Maire après avoir ouvert la séance donne lecture d'une lettre de l'entrepreneur qui a fait le puits entre les deux écoles et par laquelle il sollicite la réception de son travail, après cet exposé il invite le conseil à délibérer sur la demande formulée par l'intéressé après visite préalable des lieux pour examiner les différentes parties du travail.

Après en avoir délibéré ; attendu que l'eau dépasse dans le puits le niveau fixé dans le devis, attendu que la maçonnerie qui était l'œuvre principale du travail est sans reproche ; et attendu que l'ensemble du travail est bien sous tous rapports ; estime qu'il y a lieu de recevoir définitivement le travail de l'entrepreneur et invite l'administration à verser à la caisse municipale la subvention accordée par la commission départementale à la commune pour l'aider à exécuter ce travail. »



Sur cette carte postale reproduite en totalité sur la page suivante, l'on aperçoit une personne se rendant au puits avec ses 2 seaux

### **ADDUCTION D'EAU AU BOURG DE PLEUVEN EN 1930**

Cela peut paraître incroyablement en avance pour l'époque mais il ne s'agit que de l'installation d'une pompe sur le puits de l'école pour alimenter un point d'eau potable au milieu du bourg.

Curieusement le conseil municipal comme les habitants semblent avoir oublié que le puits creusé en 1895 entre les deux écoles était destiné à desservir les écoles et les habitants, peut-être qu'au fil du temps l'accès pour les habitants n'était plus possible ?

#### **Pétition des habitants du bourg**

Séance extraordinaire du 30 mars 1930

*Extrait des délibérations :* Mr le Maire porte à la connaissance de l'assemblée une pétition des habitants du bourg l'invitant à soumettre au conseil municipal un projet d'adduction d'eau potable au bourg de PLEUVEN en y installant dans cette agglomération une pompe qui serait appropriée à

tous les habitants qui n'ont pas la faculté de se procurer un puits personnel. Les uns sont autorisés de s'approvisionner en eau chez les voisins qui est malgré tout une obligation morale, les autres s'alimentent à la fontaine du Stivel (source abondante), qui se trouve à une distance de 200 mètres environ des premières maisons situées en bordure de la route de ST EVARZEC.

Cette distance pour transporter de l'eau avec des récipients pleins est vraiment trop dure pour une femme qui, généralement, c'est elle qui approvisionne la maison en eau.

Considérant que le projet en question répond à un besoin réel, décide, en principe, l'installation d'une pompe dans le bourg et autorisant le Maire de se mettre en relation avec une personne compétente pour les travaux et dépenses à envisager.

Le bourg de Pleuven en 1960 ressemble encore à ce qu'il était en 1930.

*Carte postale ancienne de Serge Mollet*



Pleuven, 1960, Photo de Serge Mollet

